



OFS BFS UST

Office fédéral de la statistique
Bundesamt für Statistik
Ufficio federale di statistica
Uffizi federal da statistica
Swiss Federal Statistical Office

Statistique des mouvements migratoires des Suisses (sans les étrangers)

Elément de la statistique progressive de la population résidente
de la Suisse selon la nationalité, le sexe et la commune (ESPOP)

A retourner au:

Service cantonal de statistique

(voir ci-dessous)

Commune: _____ Canton: _____ N° OFS: _____

9 - 12

2004 ⁴⁾ 2 3	Arrivées ²⁾ des Suisses / Suissesses ³⁾ déposant leur acte d'origine ¹⁾ (y compris des enfants mineurs)																	
	Hommes / Garçons			Femmes / Filles														
	De l'étranger (mouvement international)	D'un autre canton (mouvement intercantonal)	D'une commune du même canton (mouvement intercommunal)	De l'étranger (mouvement international)	D'un autre canton (mouvement intercantonal)	D'une commune du même canton (mouvement intercommunal)												
Janvier																		
Février																		
Mars																		
Avril																		
Mai																		
Juin																		
Juillet																		
Août																		
Septembre																		
Octobre																		
Novembre																		
Décembre																		
Total																		
	13	-	17	18	-	22	23	-	27	28	-	32	33	-	37	38	-	42

	Départs ²⁾ des Suisses / Suissesses ³⁾ retirant leur acte d'origine ¹⁾ (y compris des enfants mineurs)																	
	Hommes / Garçons			Femmes / Filles														
	Vers l'étranger	Vers un autre canton	Vers une commune du même canton	Vers l'étranger	Vers un autre canton	Vers une commune du même canton												
Janvier																		
Février																		
Mars																		
Avril																		
Mai																		
Juin																		
Juillet																		
Août																		
Septembre																		
Octobre																		
Novembre																		
Décembre																		
Total																		
	43	-	47	48	-	52	53	-	57	58	-	62	63	-	67	68	-	72

Solde migratoire des Suisses / Suissesses (arrivées moins départs)																		
Total																		
	73	-	77	78	-	82	83	-	87	88	-	92	93	-	97	98	-	102

Indications sur le nombre d'habitants: voir au verso

A retourner à: Service de la statistique, Fribourg Case postale 1701 Fribourg	Tél.: tél. 026 / 305 28 23 fax 026 / 305 28 28	Délai d'envoi: 28 janvier 2005
Expéditeur (commune):	Tél.:	Timbre / signature:

¹⁾ à ⁴⁾ voir au verso

Remarques concernant le questionnaire au recto (voir également les instructions détaillées)

1) Acte d'origine:

Inclure dans la statistique des mouvements migratoires les membres de la famille (enfants) qui suivent le chef de famille et ne possèdent pas encore **d'acte d'origine**.

Les communes qui ne délivrent pas d'acte d'origine pour les déplacements intracantonaux (VD, NW, OW, AR, AI...) doivent néanmoins enregistrer tous les changements de domicile civil comme mouvement intercommunal.

Ne pas inclure dans les relevés les arrivées et les départs enregistrés d'après un certificat d'origine, une déclaration de domicile ou tout papier équivalent (cas en particulier des résidents à la semaine, des pensionnaires de ménage collectif et des étudiants qui gardent leur domicile civil dans la commune précédente).

2) Arrivées / Départs:

N'enregistrer que les changements de domicile sans tenir compte des naissances, des décès et des changements de nationalité.

3) Suisses / Suissesses:

La statistique des mouvements migratoires ne relève que les *personnes de nationalité suisse*. Les étrangers, étant enregistrés au Registre central des étrangers, **ne doivent pas figurer** dans la statistique des mouvements migratoires.

4) Date de mutation:

Conformément au règlement du Registre central des étrangers, on retient, pour les départs, la date de déclaration de départ et, pour les arrivées, le jour suivant la date de déclaration de départ.

En cas de départ au 31 décembre, nous recommandons de retenir le 1^{er} janvier de l'année suivante de manière à ce que le départ et l'arrivée aient lieu pendant la même année.

5) Comparaison de l'effectif de la population de la statistique ESPOP et du Registre des habitants:

Si le nombre d'habitants de votre commune indiqué dans la statistique ESPOP présente une différence importante par rapport à votre Registre des habitants, vous pouvez indiquer le chiffre du registre ci-dessous (uniquement la population de nationalité suisse ayant son domicile civil dans la commune; le nombre de la population étrangère est tiré du Registre central des étrangers). Après vérification et en accord avec vous, il est possible de corriger l'effectif de la statistique ESPOP. Veuillez faire signer votre déclaration par le maire ou le président de commune ainsi que par le responsable du contrôle des habitants et munir du timbre officiel (voir également les instructions).

Effectif de la population au **31 décembre 2004**:

Nationalité	Population masculine	Population féminine	Total
Suisse			
Etrangère			
Total			

(ne pas remplir)		

(peut être rempli pour vérification)

(population ayant déposé son acte d'origine conformément à la définition du domicile civil, enfants inclus; indiquez la population féminine et masculine ainsi que le total s.v.p.)

Lieu:

Date:

Timbre et signature (*La signature est obligatoire pour que vos chiffres de l'effectif de la population soient intégrés dans la statistique ESPOP; dans le cas contraire nous procéderons uniquement à une vérification*):

6) Remarques et suggestions concernant le contenu et l'organisation de la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP):
